

Un peu de notre histoire...

EXODE DE 1940 à POUZOL

Intervention de Monsieur MERCIER, Instituteur, en faveur des réfugiés

L'exode de 1940 en France est la fuite massive de la population française, en mai-juin 1940, lorsque l'armée allemande envahit la majorité du territoire national. Cet exode est un des mouvements de masse le plus important du XXème siècle en Europe.



POUZOL, Juin/Juillet 1940

Un flot de véhicules de toutes catégories : voitures couronnées de matelas, bicyclettes, valises et autres objets chargés à la hâte, camionnettes, camions accèdent péniblement au sommet de la route nationale 143. En juin, la population de Pouzol grossit démesurément. Des voitures à la dérive cherchant un abri, des cyclistes épuisés après de longues heures de route se réfugient dans le village, s'arrêtent sur la place. Hommes, femmes, enfants sont répartis dans les fermes voisines. Un autobus parisien, réquisitionné à Riom, a pris en charge à la gare quelques jeunes filles d'un pensionnat privé de Nevers avec leur directrice et quelques professeurs. Les voilà dans la cour de l'école.

La population s'est accrue de près de deux cents personnes.

Le maire, la secrétaire de mairie ont à résoudre d'urgence de gros problèmes d'accueil, d'hébergement et, surtout, de ravitaillement. A la hâte, un "service des réfugiés" est créé.

Monsieur MERCIER, instituteur, installe à l'école un couple de Parisiens qui partagent son logement de fonction.

Il frappe à quelques portes du bourg et des hameaux environnants de Pouzol pour que les cœurs et les maisons s'ouvrent aux naufragés de l'exode.

Le bourg est devenu à la fois centre d'accueil et de répartitions des tâches. Chacun s'y emploie avec dévouement : le boulanger multiplie les fournées, les épiciers voient fondre leurs réserves sans espoir

de réapprovisionnement immédiat. Les cultivateurs n'hésitent pas à mettre à la disposition de tous les ressources de la ferme. Bref, chaque famille participe à une oeuvre d'entraide exemplaire.

Les problèmes d'intendance sont, malgré tout, difficiles à résoudre. Beaucoup de réfugiés sont démunis, par d'argent ou si peu ! des conflits commencent à surgir entre commerçants, pourtant généreux, et quelques caractères aigris par le malheur.

Les locaux scolaires sont libres en raison des vacances imprévisibles en cette dernière quinzaine de juin. Monsieur MERCIER, décide, alors, d'organiser une cantine gratuite. Les commerçants acceptent de fournir quelques aliments indispensables : pain, pâtes, conserves, oeufs.... avec la promesse d'être remboursés plus tard. Une femme et sa fille sont chargées de préparer les repas, aidées de quelques volontaires. Hélas, quatre jours ont suffi pour constater que ces repas communautaires devenaient impossibles, le riz trop cuit pour les uns, pas assez pour les autres, rations mal adaptées... menaces, disputes.

Pour apaiser les passions, il fallait donner les moyens à chacun de résoudre ses problèmes de nourriture et de prendre ses responsabilités.

Monsieur MERCIER soumet, alors, au maire, l'idée de verser une indemnité journalière à tous les réfugiés déjà installés dans la commune. Une convocation par voie d'affiche les invite à s'inscrire à l'école. Un registre de contrôle est ouvert et une somme de 10 F est versée à chacun par jour de présence effective.

Le maire s'inquiète et se demande où l'instituteur prendra l'argent. Celui-ci, confectionne, alors, des bons avec le sceau de la mairie pour une valeur de 10 F qu'il nomme "monnaie communale" et qui sera utilisable dans la commune avec l'accord des trois épiciers, du boulanger, du boucher de St-Pardoux et des cultivateurs qui vendent des produits de la ferme.

A partir du 1er juillet, 70 personnes se présentent à la mairie pour recevoir ces "assignats" communaux.

Par pudeur, par esprit civique et aussi en raison de leur situation de fortune, de nombreuses personnes n'ont pas voulu percevoir l'indemnité à laquelle elles avaient droit.

Mais il n'est plus possible pour la mairie de distribuer cette monnaie sous peine d'être débordée par une inflation galopante ... Aussi, vers le 15 juillet, le maire et l'instituteur récupèrent les billets communaux et les factures des produits distribués. Total à rembourser et à prévoir : 80 000 F !

C'est alors que Monsieur MERCIER se rend à la préfecture à Clermont-Ferrand à bicyclette (100kms aller-retour) et présente, sans une certaine inquiétude, au bureau des réfugiés, son registre et ses billets. Le chef de service le félicite de cette initiative et lui assure que le percepteur de Menat le remboursera après la constitution d'une Régie d'Avances.

Le 7 août, un arrêté du maire revêtu de l'approbation du préfet Peretti Della Rocca "l'intronise" régisseur d'avances au service des réfugiés.

Peu à peu, le nombre de personnes percevant l'indemnité, réévaluée à 14 F, diminue progressivement. En septembre la régie d'avances n'existe plus.

Extrait du livre consacré à Louis MERCIER, Instituteur de campagne.

